



Déclaration de la Coalition Burundaise des Défenseurs des Droits de l'Homme (CBDDH) relative aux violations des droits et libertés fondamentales, de la liberté de la presse et de l'espace civique lors du double scrutin du 5 juin 2025

La Coalition Burundaise des Défenseurs des Droits de l'Homme (CBDDH) exprime sa profonde désapprobation et ses vives préoccupations face au mauvais traitement et à l'humiliation infligés aux journalistes et observateurs électoraux lors des élections législatives et communales organisées le 5 juin 2025 au Burundi. Malgré les engagements légaux du Burundi en matière de protection des droits de l'homme et d'organisation des élections crédibles, ce double scrutin s'est déroulé dans un climat de terreur, d'exclusion et de censure visant museler les voix critiques qui ne manqueraient pas de tirer la sonnette d'alarme sur les violations de la loi électorale et prévenir ou dénoncer les fraudes.

Les élections, étant un cadre démocratique offert aux citoyens pour décider de la gouvernance qu'ils désirent, ne pourraient être crédibles que si des journalistes et des organisations de la société civile indépendants ont le droit d'en suivre le processus en toute tranquillité et de produire un rapport d'observation sincère, protégé contre toute forme de pression. La commission électorale a joué un rôle néfaste dans la violation de la loi électorale et devient comptable des tristes conséquences potentielles.

Atteintes à la liberté de la presse, humiliation des journalistes et des observateurs indépendants

Au cours du scrutin pour les communales et les législatives 2025, plus de 250 journalistes ont été déployés dans le cadre d'une "synergie des médias" pilotée directement par le ministère de la Communication. Cette plateforme initiée dans sa genèse par les professionnels des media est actuellement à forte coloration

étatique et, a confisqué le droit des journalistes à rendre compte librement des faits observés sur le terrain, le scrutin du 5 juin en est une preuve criante. Plusieurs témoignages font état de censure systématique, d'instructions de propagande, d'interdiction de publier les irrégularités, et de menaces à peine voilées. Le message était clair « Ne diffusez pas de message alarmant, diffusez des messages de paix seulement ». Comment un journaliste peut-il se retenir de diffuser les violations inédites des règles minimum d'un scrutin démocratique sans avoir vendu son âme au diable et trahir sa profession sans états d'âme ? Cette instrumentalisation de la presse constitue une atteinte grave à l'indépendance des médias et à la liberté d'expression.

Réduction de l'espace civique

La participation des organisations de la société civile a été fortement limitée et sélective. À part l'église catholique, les observateurs indépendants ont été écartés au profit de structures proches du pouvoir, à l'instar du Consortium IHURIRO, dont les membres sont entièrement des alliés au parti au pouvoir. Cette monopolisation de l'observation électorale a contribué à la présentation d'une image biaisée du processus, occultant les nombreuses irrégularités signalées par les votants, les partis d'opposition et des témoins indépendants.

Rôle nocif de la CNIDH

La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) a minoré les incidents signalés, qualifiant les actes d'intimidation, les exclusions de mandataires politiques, les expulsions de journalistes, le bourrage des urnes et les irrégularités logistiques comme des « incidents isolés ». Sa déclaration sur les élections du 5 juin trahit sa mission de garantir la protection des droits humains et d'encadrer les institutions en la matière, ce qui remet en cause son existence qui repose sur l'indépendance et l'impartialité.

Eu égard à ce qui précède, la CBDDH recommande

Au gouvernement du Burundi de :

- Arrêter la destruction de ses garde-fou qui sont les media indépendants, les organisations de la société civile et les citoyens engagés qui sont les seuls à connecter les autorités avec les réalités de terrain.
- Procéder à l'évaluation de la débâcle électorale du 5 juin et ramener les escadrons de la terreur dans la ligne droite des valeurs démocratiques et humaines, car, le Burundi en a besoin pour construire un avenir meilleur pour son peuple.
- Mettre fin aux discours d'illusions que le scrutin et ses résultats soient crédibles et procéder à des réformes profondes pour créer un environnement sûr et inclusif permettant aux organisations de la société civile indépendantes et à la presse de s'acquitter de leur mission pour informer le peuple.

A la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), de :

- Se mettre à l'évidence que l'humiliation imposée aux journalistes et aux observateurs électoraux constitue une violation du code électoral et une entorse à la souveraineté qu'une CENI digne est sensée préserver avec des élections libres, transparentes et crédibles.
- Reconnaître que la CNI est mise en place pour servir les intérêts du peuple au lieu de protéger les intérêts sectaires des partis politiques, le serment prêté par les membres à la prise de fonction le rappelle
- Se rappeler qu'elle portera toujours le poids des conséquences potentielles du simulacre d'élections qu'elle vient d'organiser au Burundi sous le coup de la terreur
- Autoriser la publication des tendances et résultats observés par les médias, conformément aux standards démocratiques.

A la CNIDH de :

- Jouer un rôle impartial, indépendant et proactif dans la protection des droits humains, y compris pendant les élections ;
- Mener des enquêtes approfondies sur les violations signalées.
- Reconnaître qu'elle a failli à assumer ses responsabilités de rempart éthique et légal du processus électoral

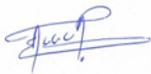
- Garantir aux citoyens lésés le droit de protester librement faute d'avoir protégé leur droit d'élire et d'observer le processus électoral dans la dignité.

A la communauté internationale de:

- Appuyer la presse indépendante et les organisations de la société civile dans leurs missions de veille et de documentation ;
- Garder à l'esprit que leurs efforts de coopération s'inscrivent dans la solidarité entre les peuples dans leur quête de la paix et non dans l'accompagnement des autorités qui les asservissent

La CBDDH rappelle qu'un système qui se complait des contre-pouvoirs muets ou des caisses de résonance construit une démocratie de façade sur une poudrière de frustrations.

Signe le 13 juin 2025
Au nom de la CBDDH
Eulalie Nibizi



Directrice exécutive